

Guide du parent



Comité des répondants (2016-2017)

Adresse postale

L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette
C.P. 64062, Succ St-Jacques, Ancienne-Lorette, QC, G2E 6B1
Tél. (418) 654-9210 · <http://www.921.ca>

Lieu principal des activités

Collège de Champigny
1400 route de l'Aéroport, Québec (Qc) G2G 1G6

Lieu secondaire des activités

La Caserne
1565, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, Québec (Qc) G2E 3J5

Table des matières

1.	Préface	3
2.	Portée du document.....	3
3.	Définitions.....	3
4.	Introduction.....	4
5.	Historique de la Ligue des cadets l'air du Canada	4
6.	Comité des répondants	5
7.	Méthode d'élection des membres du Comité des répondants	5
8.	Responsabilités et fonctionnement du Comité des répondants	6
9.	Rôle des instructeurs et officiers	6
10.	Les activités de financement	6
11.	Questions fréquentes	7
	<i>Pourquoi l'escadron porte le no. 921 ?</i>	<i>7</i>
	<i>Quel est la différence entre un corps et un escadron ?</i>	<i>7</i>
	<i>À qui s'adresse un parent lorsqu'il veut formuler une plainte ou aviser un état de situation qui ne lui plaît pas ?</i>	<i>7</i>
	<i>Est-ce qu'un parent peut intervenir auprès de son enfant ou tout autre enfant lorsque celui-ci est dans une activité à l'escadron ?</i>	<i>7</i>
	<i>Est-ce que toute personne faisant partie du Comité des répondants est couverte par une assurance ?</i>	<i>8</i>
	<i>Quel est le meilleur moyen de connaître, comme parent, les activités auxquelles votre enfant est convié ?</i>	<i>8</i>
	<i>Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution courriel pour être tenu informé des activités à venir ?</i>	<i>8</i>
	<i>Dois-je motiver l'absence de mon enfant à une activité d'instruction régulière ou une activité obligatoire ?</i>	<i>8</i>
	<i>Comment puis-je motiver l'absence de mon enfant à une activité ?</i>	<i>8</i>
	<i>Comment, comme parent, puis-je m'impliquer dans le Comité des répondants ou dans les activités de financement ?</i>	<i>8</i>
	<i>Comment puis-je faire un don à l'escadron ?</i>	<i>9</i>
12.	Contacts utiles	9
	ANNEXE 1	10
	ANNEXE 2	12



1. Préface

Ce document se veut un document de référence pour ceux et celles qui désirent en connaître un peu plus sur le Mouvement des cadets ou pour ceux et celles pour qui ce sera une première expérience avec le Mouvement des Cadets du Canada alors que leur enfant intégrera L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette.

Nous ne prétendons pas, dans cette version du document, avoir réponse à toutes les questions qu'un parent peut se poser, mais celui-ci ne demande qu'à être bonifié au fil du temps.

Notre intention est de vouloir décrire le rôle, les responsabilités et les activités qui touchent la partie civile seulement puisqu'un document « Guide du cadet », remis à tous les cadets en début d'année, s'efforcera de faire de même du côté de l'escadron.

2. Portée du document

Il est important de préciser que ce document n'est pas un document officiel et que les informations qu'on y retrouve ont été recueillies à partir de diverses sources pour les seules fins d'essayer d'aider un nouveau parent à s'y retrouver. Il ne constitue en aucun temps un contrat ou un document de nature contractuelle portant une obligation explicite envers quiconque utilise ce document à titre de référence.

3. Définitions

Assurance

Polices souscrites par les ligues pour protéger les cadets, les bénévoles ainsi que ses membres, en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens ou encore en cas de lésion corporelle ou de décès.

Bénévole

Personne qui offre des services directement ou pour le compte du Ministère de la défense nationale ou des Forces canadiennes, en appui aux activités touchant les cadets, sans rémunération et sans autre élément de valeur tenant lieu de rémunération. Elle aura été vérifiée et approuvée selon la procédure commune d'approbation des bénévoles de la Ligue et du Ministère de la défense nationale.

Campagne de financement

Activité organisée et supervisée par les ligues en vue de réunir des fonds supplémentaires ne provenant pas du Ministère de la défense nationale, et nécessaires pour appuyer le programme annuel des cadets.

CIC

Cadre des instructeurs de cadets, qui est un sous-composant de la Réserve composé d'officiers, pouvant devoir suivre une instruction annuelle et dont les principales fonctions ont trait à la supervision, l'administration et l'instruction des cadets.

Escadron

Terme qui désigne une unité des Cadets de l'Air.

Commandant (Cmtd)

Commandant ou membre du Cadre des instructeurs de cadets désigné par le commandant de région à titre de commandant d'un corps/escadron de cadets ou d'un centre d'instruction d'été des cadets; ou encore officier désigné par les Forces canadiennes à titre de commandant d'un détachement ou d'une unité régionale de soutien aux cadets.

Comité des répondants

Comité de travail de soutien, supervisé par la Ligue, et mis sur pied au sein d'un corps ou escadron de cadets, qui comprend des personnes approuvées, inscrites et vérifiées, selon les directives de la ligue pour accomplir les tâches nécessaires au support du corps/escadron.



IC

Instructeur civil dont les services ont été retenus à contrat par le Ministère de la Défense nationale et qui ne fait pas partie des Forces canadiennes. Le recours à des instructeurs civils doit se limiter aux domaines de spécialisation de ceux-ci.

O du CIC

Officier du Cadre des instructeurs de cadets

PE

Protocole d'entente intervenu entre le Ministère de la défense nationale et les différentes ligues dont la Ligue des cadets de l'air du Canada. C'est le document dans lequel sont décrits les rôles et les responsabilités à assumer par les participants pour garantir la prestation correcte et efficace du programme des cadets au Canada. Vous pouvez visualiser celui-ci à l'adresse internet suivante: <http://www.cadets.ca/regions/est/ursce-rcsue.aspx> à la rubrique documents de référence.

URSC

Unité régionale de soutien des cadets

4. Introduction

Le succès du Programme des cadets repose sur le soutien et l'engagement des membres de la communauté qui souhaitent offrir à leurs jeunes un programme dynamique et valorisant ainsi qu'une qualité d'encadrement et de supervision des cadets par un personnel qualifié (Officier du Cadre des instructeurs de cadets). À cet égard, le Ministère de la défense nationale, de concert avec la Ligue navale, la Ligue des cadets de l'Armée et la Ligue des cadets de l'Air du Canada, sont les partenaires du Programme des cadets et ces ligues ont, entre autres, cette responsabilité d'engagement de la communauté par l'intermédiaire des comités répondants au sein de chaque corps de cadets.

Les responsabilités et rôles du Programme des cadets sont partagés au niveau local entre le personnel des corps/escadrons de cadets (militaires) et les répondants/comités répondants (civils).

5. Historique de la Ligue des cadets l'air du Canada

C'est dans le contexte historique de la Deuxième Guerre mondiale, qu'on vit naître le concept d'un corps de jeunes adolescents qui allaient consacrer leurs moments de loisirs à se préparer pour le jour où ils iraient prendre leur place parmi les équipages aériens de l'Aviation Royale du Canada (l'« ARC »). Avant même la création de la Ligue des cadets de l'air, on comptait déjà une unité à Vancouver, Montréal et Windsor.

En 1940, le ministre de l'Aviation, l'honorable Charles Gavan Power, se rendant bien compte du besoin de l'aviation, convoqua un groupe de civils éminents et les pria de bien vouloir constituer, à l'échelle nationale, un organisme bénévole chargé de parrainer ce mouvement en plein essor et de lui donner plus d'ampleur.

Le décret du 11 Novembre 1940 autorisait la formation de la ligue des cadets de l'air du Canada et énonçait les responsabilités de l'organisme civil de l'ARC. Le 9 Avril 1941, la ligue des cadets de l'air du Canada se voyait octroyer une charte fédérale qui la constituait en société sans but lucratif. Ceci permit de lancer une campagne de recrutement intensive de commanditaires et de bénévoles dans toutes les provinces. Ce fut le côté formateur de l'entraînement des cadets de l'air qui intéressa si fortement les dirigeants des mouvements de jeunes au pays. Des clubs philanthropiques, des éducateurs, des chambres de commerce et d'autres organismes offrirent leurs services à la ligue, non seulement pour contribuer à l'effort de guerre, mais aussi pour aider les jeunes du pays à mieux se préparer à assumer leurs responsabilités de citoyens. Encore aujourd'hui, la philosophie du mouvement des cadets est **apprendre, servir et progresser.**

C'est en septembre 1944, que le mouvement atteignit le maximum de ses effectifs en temps de guerre, soit 374 escadrons, 29 000 cadets avec 1 750 officiers et 2 000 instructeurs.



Aujourd'hui les cadets ne sont plus utilisés à des fins de recrutement pour l'armée, mais les traditions y demeurent. Nous comptons plus de 95 Escadrons à travers le Québec (avec environ 5 200 cadets de l'air) et 24 000 cadets pour le Canada.

Les données fournies par Transport Canada et l'Association des pilotes d'avion révèlent qu'un pilote privé sur cinq au Canada aujourd'hui, est un ancien cadet de l'air et que 67 % des pilotes professionnels et des pilotes de ligne en service aujourd'hui ont commencé avec les cadets de l'air. Encore plus digne de mention est le fait que le taux d'échec parmi les anciens cadets de l'air qui ont choisi une carrière militaire est presque nul.

6. Comité des répondants

Le Comité des répondants est constitué généralement de 11 membres: le président, le 1^{er} vice-président, le 2^{ème} vice-président, le trésorier, le secrétaire et 5 membres directeurs. Un poste de directeur est attribué à un membre du club Optimiste selon l'entente signée le 18 mars 2011. Les membres du Comité des répondants sont pour la plupart des membres de la communauté et surtout des parents de cadets.

7. Méthode d'élection des membres du Comité des répondants

L'élection du Comité des répondants doit se tenir une fois par an lors d'une assemblée générale. Il est fortement recommandé que cette assemblée générale soit tenue avant le 30 juin de chaque année.

Les membres des Forces canadiennes incluant les instructeurs civils qui travaillent directement pour l'unité régionale de soutien des cadets, région de l'Est (URSC) ne peuvent pas être membre du Comité des répondants. Les membres des Forces canadiennes qui ne travaillent pas directement au sein du programme des cadets peuvent être du Comité des répondants. Cette participation doit être approuvée par écrit par son commandant immédiat et entérinée par le Comité provincial de la Ligue (réf. Constitution nationale – cadet de l'air du Canada). Les membres du Conseil d'administration du comité provincial du Québec et de la Vallée de l'Outaouais ne peuvent faire partie d'un Comité des répondants. Pour être éligible à la présidence du Comité, la personne doit avoir préalablement une carte de membre valide et avoir servi comme membre d'un Comité des répondants au minimum six mois. Les cas d'exception seront référés au comité exécutif. Le personnel constituant l'encadrement militaire de l'escadron et les instructeurs civils n'ont pas le droit de vote.

Le président sortant du Comité des répondants, en fonction avant l'élection, convoque deux semaines avant la tenue de l'assemblée, tous les membres votants, en indiquant la date, l'heure, l'endroit de l'assemblée ainsi qu'un ordre du jour. Deux personnes indépendantes connaissant la procédure d'élection (membres de la ligue, chefs d'entreprise, etc.), non candidates aux élections, agiront comme président d'assemblée et secrétaire d'élection. Les membres votants sont les membres sortants et présents du Comité des répondants, les parents des cadets inscrits dans l'escadron et les membres de la communauté intéressés à supporter le Mouvement et qui sont présents à l'assemblée. Le président sortant du Comité des répondants s'assure de la présentation des états financiers et explique le rôle d'un Comité des répondants et la responsabilité de ses membres.

Le président d'élection prend ensuite la parole afin de fournir les explications des étapes nécessaires au déroulement des élections. Toute personne présente ou représentée par procuration, d'au moins 18 ans, peut faire une proposition ou être proposée comme membre, si elle correspond aux critères énoncés dans la présente politique. Il ou elle doit aussi informer les personnes présentes, que tout futur membre de la Ligue des cadets de l'air doit se soumettre au processus de filtrage qui consiste à consentir à une demande de vérification de casier judiciaire ainsi qu'à une demande de vérification judiciaire d'un secteur vulnérable. Ces vérifications sont bonnes pour une durée de cinq ans. Une demande de renouvellement doit être complétée après cette période. Le président d'élection dissout par la suite le Comité des répondants en place pour en constituer un nouveau.



La première partie de l'élection consiste à élire les onze membres du Comité. Le président d'assemblée demande une proposition de membre par une personne présente à l'assemblée et chaque proposition doit être secondée. Le candidat proposé, s'il accepte, est élu.

Une fois les onze membres élus, le président d'élection procède à l'élaboration du comité exécutif en présence des membres nouvellement élus. Ce dernier est constitué d'un président, d'un 1^{er} vice-président, d'un 2^{ème} vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. S'il y a un seul candidat proposé à un poste, celui-ci sera déclaré élu par acclamation, si bien sûr ce dernier accepte le poste. S'il y a plus d'un candidat proposé pour un poste, une élection sera tenue à main levée ou, sur demande, par un vote secret. Un vote secret sera tenu par bulletin de vote. Le candidat recevant le plus grand nombre de votes sera déclaré élu. Si le nombre de voix est égal, le vote sera déclaré nul et un second vote sera fait. Si ce second vote est aussi nul, alors le résultat de l'élection sera déterminé par la sélection d'un candidat au hasard.

C'est ainsi que prend forme le nouveau Comité des répondants qui agit comme responsable du côté civil de l'escadron pour la prochaine année.

8. Responsabilités et fonctionnement du Comité des répondants

Le Comité se rencontre à une fréquence d'environ une fois par mois. Il faut savoir que le Comité ne constitue pas un conseil d'administration mais son fonctionnement est similaire. À chaque séance, un ordre du jour est préalablement établi et à la fin de la rencontre, un procès-verbal reflétant les points discutés est rédigé. Il sera entériné à la séance suivante.

La structure hiérarchique du côté civil, est constituée de trois paliers :

- Local: le Comité des répondants de l'escadron 921;
- Provincial: la Ligue des Cadets de l'air du Canada (Québec, Vallée de l'Outaouais);
- National: la Ligue des Cadets de l'air du Canada.

Chacun a un rôle bien défini. Le rôle du palier local est de voir à la localisation de l'escadron, au budget, aux activités de financement, au recrutement, à la rétention des cadets et supporte les officiers pour les activités optionnelles. Le palier local représente aussi les parents vis-à-vis les officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC). Le président du Comité des répondants n'est pas le supérieur du commandant mais bien son vis-à-vis. Chacun a son rôle et ils se doivent de travailler ensemble pour la gestion du quotidien de l'escadron. **Fait à noter que toute personne de la communauté peut assister aux réunions du comité des répondants.**

9. Rôle des instructeurs et officiers

Les instructeurs et officiers sont responsables de la planification, de l'organisation et du déroulement des activités d'instruction régulières et optionnelles. Ils voient à l'encadrement et à la sécurité des jeunes. Ils sont responsables du respect de la discipline et de la gestion des récompenses non liées au financement (trophées, activités, camps d'été, promotions, etc.). Ils gèrent aussi le matériel et les équipements de l'escadron, de même que celui prêté par la Défense nationale (uniformes, etc.).

10. Les activités de financement

Les activités de financement permettent au comité de défrayer les coûts entre autres, des activités dites optionnelles de l'escadron, la location des locaux, l'achat et l'entretien des équipements et toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement d'un escadron (ex. récompenses, téléphone, frais de poste, frais bancaires, etc.).

Plusieurs moyens sont utilisés pour obtenir du financement :



- Les activités où les cadets et cadettes sont sollicités :
 - L'Auto Cadet est la principale activité qui sollicite les cadets. Elle est initiée par le palier provincial de la Ligue des Cadets de l'air (cette compagnie nous permet de payer notre cotisation à la ligue, l'excédent assure une bonne méthode de financement pour l'escadron).
 Au 921, chaque cadet doit vendre un minimum de quarante-cinq (45) billets pour participer aux activités de fin d'année (note: chaque activité de financement qui sollicite la contribution des cadets et cadettes donne des points qui sont comptabilisés pour l'obtention de certains trophées comme celui émis par le Comité des répondants ou l'attribution des trophées de niveau. Des récompenses sont aussi offertes aux meilleurs vendeurs). Consultez l'annexe 1 pour plus de détails;
 - Le pont payant, l'emballage chez Maxi&Cie, le ramassage de linge VillageDesValeurs
 - Toutes activités jugées pertinentes
- Les activités où les parents et amis de l'escadron peuvent contribuer :
 - Achat de billet L'Auto-Cadet
 - Souper spaghetti;
 - Dons de parents ou d'organismes (nous pouvons émettre des dons de charité);
 - Toutes activités jugées pertinentes.

11. Questions fréquentes

Pourquoi l'escadron porte le no. 921 ?

Le numéro représente la date de création de l'escadron soit janvier 1992.

Quel est la différence entre un corps et un escadron ?

Le terme corps désigne une unité des Cadets de l'Armée ou de la Marine alors qu'un escadron désigne une unité des Cadets de l'Air.

À qui s'adresse un parent lorsqu'il veut formuler une plainte ou aviser un état de situation qui ne lui plaît pas ?

Le commandant ou le président du Comité des répondants sont les seules personnes habilitées par leur rôle à recevoir officiellement une telle requête. Un message via internet aux adresses suivantes est privilégié: **Commandant@921.ca** ou bien **921.president@cadetsair.ca**

Est-ce qu'un parent peut intervenir auprès de son enfant ou tout autre enfant lorsque celui-ci est dans une activité à l'escadron ?

Lorsqu'un enfant est présent à une activité de l'escadron, il est préférable s'il n'y a pas apparence de situation urgente ou grave, de faire part d'un état de situation inconvenant soit au commandant directement, soit au président du Comité qui fera part au commandant de la situation. Ce dernier prendra les mesures qui s'imposent par sa chaîne de commandement pour utiliser les moyens appropriés selon le cas qui lui est présenté.

- Adresse courriel du commandant : commandant@921.ca
- Adresse courriel du comité répondant (président) : 921.president@cadetsair.ca



Est-ce que toute personne faisant partie du Comité des répondants est couverte par une assurance ?

Oui il y a une protection pour les cadets, les bénévoles ainsi que ses membres, en cas de responsabilité civile, de dommages à des biens ou de perte de biens ou encore en cas de lésion corporelle ou de décès.

Quel est le meilleur moyen de connaître, comme parent, les activités auxquelles votre enfant est convié ?

Le site Internet <http://www.921.ca> est l'outil privilégié pour connaître le déroulement des activités de L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette. Les informations sont normalement mises à jour le mercredi.

L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette

S'envoler vers l'excellence!



Accueil Joignez-vous à nous Ce que l'on fait Suivez-nous Plus d'informations



Consultez l'ACCUEIL de notre site, l'historique de nos messages de la semaine en sélectionnant le menu SUIVEZ-NOUS, puis MESSAGE et le menu SUIVEZ-NOUS, puis CALENDRIER :

L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette

S'envoler vers l'excellence!



Afin d'en savoir plus sur les activités des jours à venir de l'escadron et la tenue vestimentaire à adopter.

Afin d'en savoir plus sur les activités de financement de l'escadron (L'Auto Cadet, Coquelicots, Souper Spaghetti, Pont payant, Emballage Maxi&Cie, etc.)

Pour ceux n'ayant pas accès à une adresse de messagerie ou à Internet, le numéro de téléphone de l'escadron (**418 654-9210**) ou le communiqué papier remis à votre enfant demeurent les autres choix. En dernier recours, vous pouvez toujours demander à une personne en autorité, lors des soirées

d'instructions, de vous fournir l'information que vous souhaitez.

Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution courriel pour être tenu informé des activités à venir ?

Abonnez-vous en expédiant un message avec votre nom, prénom, adresse courriel et en indiquant si l'adresse appartient à un parent (un groupe spécial est alors attribué) : messages@921.ca

Dois-je motiver l'absence de mon enfant à une activité d'instruction régulière ou une activité obligatoire ?

Il est préférable de motiver l'absence de votre enfant à une soirée d'instruction ou une activité obligatoire en raison du système de pointage établi.

Comment puis-je motiver l'absence de mon enfant à une activité ?

Par courriel : escadron@921.ca

Par téléphone/répondeur de l'Escadron 921 : (418) 654-9210

Comment, comme parent, puis-je m'impliquer dans le Comité des répondants ou dans les activités de financement ?

Bien que le Comité des répondants soit déjà formé, il n'en demeure pas moins que toute personne intéressée à donner un coup de main est la bienvenue. Un tableau à la fin de ce document présente les principaux dossiers auxquels votre contribution comme bénévole pourrait être jumelée. Vous pouvez rencontrer le Président du Comité des répondants et voir avec lui comment vos services peuvent être utilisés, et ce bien sûr de concert avec vous.



Comment puis-je faire un don à l'escadron ?

Tout don à l'escadron est admis en réduction du revenu déclaré au fisc. Une organisation de charité canadienne enregistrée.

12. Contacts utiles

Commandant : Capitaine Caroline Blouin commandant@921.ca

Président : Denise Deschênes 921.president@cadetsair.ca

Trésorier : Nathalie Guénette

1^{er} Vice-président : Caroline Fortin

2^e Vice-président : Nathalie Bilodeau

Secrétaire : Aurore Daï

Directeurs :

André Bouchard (Optimistes), Nathalie Côté, Line Godin, Isabelle Legrand, Nadia Toussi, libre.

Bénévole : Patrick Bégin, Caroline Rodrigue, Guildo Ouellet.



ANNEXE 1

Qu'est-ce que L'Auto Cadet?

L'Auto Cadet est une loterie organisée par la Ligue des cadets de l'air du Canada dont les recettes permettent de combler 90 % des besoins financiers de la ligue. De plus, avec ses 192 000 billets en circulation, L'Auto Cadet est le meilleur moyen de faire connaître les cadets de l'air auprès du grand public. L'implication totale des cadets, des membres des comités de répondants, des directeurs, des officiers et des instructeurs est donc primordiale au succès de cette campagne de financement.

Plus spécifiquement pour les cadets, les fonds permettent de maintenir les programmes de vol et les commandites des récompenses aux divers camps d'été et à certaines activités des cadets. Pour l'Escadron 921, L'Auto Cadet représente son deuxième poste de revenus le plus important.

Quels sont nos objectifs?

Lors de la réunion de parents qui a eu lieu le 1^{er} juin 2012, les parents ont donné un mandat clair par vote au Comité des répondants et à son président de mettre en place un moyen simple et efficace pour encourager les cadets à respecter leur objectif de vente. Nous avons tenu compte des commentaires reçus lors de la saison 2014/2015 et vous trouverez, dans les lignes qui suivent, la description du processus.

L'Escadron 921 a fixé un objectif obligatoire de quarante-cinq (45) billets à vendre par cadet. La ligue récupère les fonds récoltés sur les trente (30) premiers billets; L'Escadron récupère 95 % des fonds sur les billets suivants. L'atteinte de l'objectif permet aux cadets de participer aux activités de fin d'année tout en leur permettant d'obtenir des récompenses à titre de meilleurs vendeurs. L'objectif total de l'escadron est de 4 650 billets.

Aux parents : Pourquoi ne pas vendre quelques billets au bureau?

À tous les niveaux trois, quatre et cinq : Vous êtes encore plus concernés par ce programme parce que c'est vous qui en profitez le plus. Les parents, les cadets, les frères, sœurs et amis, les officiers et les membres du Comité des répondants peuvent tous participer à la vente de L'Auto Cadet. Impliquez-vous!

Date du tirage?

15 février 2017 au Collège militaire royal de St-Jean. Les résultats seront publiés dans le site www.cadetsair.ca sous l'onglet «financement -> Campagne l'Auto-cadet -> Gagnants»

Comment se déroulera la campagne des billets L'Auto Cadet?

- 1 Chaque cadet inscrit dans Forteresse (Système de base de données régie par l'Unité Régionale Soutien aux Cadets (URSC)) devra
 - 1.1. Respecter l'objectif obligatoire demandé par l'Escadron 921 pour la vente de billets de l'Auto-Cadet (45).
- 2 Les acheteurs de la loterie doivent avoir 18 ans.
- 3 La distribution des billets aura lieu dès le vendredi 23 septembre 2016 pour les anciens et le vendredi 14 octobre pour les nouveaux au Collège de Champigny pendant la soirée d'instruction. Trois (3) livrets de quinze (15) billets seront distribués à chacun des cadets. Tout au long de la campagne, des billets supplémentaires seront disponibles les vendredis soirs auprès du responsable de l'activité.
- 4 Il y aura un «blitz» de vente, soit le 22 octobre. Un «blitz» est un événement collectif où les cadets, officiers, parents et organisateurs participent à un événement d'une journée afin de vendre un maximum de billets dans des secteurs assignés à



des équipes. Comme nous aurons besoin de votre aide, marquez l'événement à votre calendrier dès maintenant. De plus, de temps en temps, des opérations spéciales pourront être organisées afin de mousser nos ventes à certains commerces de la région. Si le cadet participe à ces événements, il pourra remplir son objectif très facilement. Si vous désirez vendre des billets dans un commerce, nous avons prévu un formulaire en annexe 2 qui permet d'encadrer cette activité. Il doit être signé par le responsable du programme L'Auto Cadet (Nathalie Guénette).

- 5 Le programme se termine le 6 janvier 2017, tous les billets invendus doivent être retournés à ce moment et aucune distribution de billets supplémentaires n'aura lieu à partir de cette date. Les livrets de billets sont assignés au nom des cadets, conservez le suivi de vos billets invendus. Les billets perdus devront être payés

Prix de participation

Le meilleur vendeur se méritera un vol privé avec deux personnes de son choix (position 1)

Tous les escadrons soumettront leurs trois meilleurs vendeurs à la ligue afin d'être admissible à des tirages (position 1, 2 et 3)

Les cinq meilleurs vendeurs se mériteront un privilège (à déterminer) lors de l'activité de fin d'année (position 1, 2, 3, 4 et 5)

Tous les cadets qui vendront 100 billets et plus se mériteront un vol d'avion (position 1 exclue)

L'atteinte de l'objectif de vente de 45 billets vendus permet aux cadets de se qualifier pour certaines activités au cours de la saison et influence le pointage du cadet.



ANNEXE 2



ENTENTE INTERVENUE ENTRE

L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette
Casier postal 64062, Succ St-Jacques, L'Ancienne-Lorette, QC, G2E 6B1

Et

(Nom et adresse de l'établissement)

Concernant la vente de billets L'Auto Cadet,

Nous autorisons les cadets de L'Escadron 921 Optimiste de L'Ancienne-Lorette à offrir des billets L'Auto Cadet aux endroits et aux moments décrits ci-dessous :

Nombre de cadets : _____

Date : _____

Heures : _____

Endroit :

Remarques :

Signature pour l'établissement : _____

Fonction : _____

Signature du bénévole de l'Escadron 921 : _____

Fonction : _____

